

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5237

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Bénévole d'honneur » pour l'année 2011

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction « Bénévole d'honneur » qui a pour objectif de reconnaître publiquement la contribution remarquable d'un membre socio-économique au fonctionnement ainsi qu'aux valeurs de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des communautés des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique « Bénévole d'honneur » pour l'année 2011 au lauréat suivant :

- Monsieur Franco Materazzi, à titre posthume

ATTENDU les parcours personnel et professionnel remarquables du candidat tel qu'il appert de ses notes biographiques et de l'importance de lui attribuer cette distinction, à titre posthume;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Maxime Rainville,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Bénévole d'honneur » pour l'année 2011, soit :

- Monsieur Franco Materazzi, à titre posthume

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5238

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage » pour l'année 2011

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction « Médaille Gérard-Lesage » qui consiste en une distinction institutionnelle attribuée à des personnes de la collectivité qui collaborent hautement au développement et au rayonnement du milieu régional ainsi qu'aux valeurs institutionnelles de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des communautés des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage » pour l'année 2011 au lauréat suivant :

- Monsieur Eugène Tassé

ATTENDU les réalisations personnelles et professionnelles remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage » pour l'année 2011, soit :

- Monsieur Eugène Tassé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5239

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Grand diplômé – volet carrière » pour l'année 2011

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la Politique relative aux prix et distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction « Grand diplômé – volet carrière » qui a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel d'un diplômé de l'UQO qui s'est brillamment illustré au cours de sa carrière ou dans le cadre d'un projet exceptionnel, qui a fait honneur à l'UQO et qui s'est distingué par ses activités professionnelles et sa contribution à la société;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique « Grand diplômé – volet carrière » pour l'année 2011 au lauréat suivant :

- Monsieur Charles-Alain Carrière

ATTENDU les réalisations personnelles et professionnelles remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Maxime Rainville,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Grand diplômé – volet carrière » pour l'année 2011, soit :

- Monsieur Charles-Alain Carrière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5240

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Grand diplômé – volet relève » pour l'année 2011

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la Politique relative aux prix et distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la distinction « Grand diplômé – volet relève » qui a pour but de souligner le mérite exceptionnel de diplômés de l'UQO ayant démontré une émergence remarquable dans leur secteur d'activité, qui ont fait honneur à l'Université et qui se distinguent par leurs activités professionnelles et leur contribution à la société;

ATTENDU la recommandation du comité des distinctions honorifiques formé par le recteur en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner la distinction honorifique « Grand diplômé – volet relève » pour l'année 2011 au lauréat suivant :

- Monsieur Anouar Nemry

ATTENDU les parcours professionnel et personnel remarquables du candidat, tel qu'il appert de ses notes biographiques;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité des distinctions honorifiques;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Grand diplômé – volet relève » pour l'année 2011, soit :

- Monsieur Anouar Nemry

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5241

concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant la répartition des postes de professeur;

ATTENDU la Politique générale de répartition des postes de professeur en vigueur;

ATTENDU la résolution 347-CA-5232 par laquelle le conseil d'administration fixe à 198 le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2011-2012 excluant le poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives ainsi qu'un poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock, un poste de professeur invité pour le professeur Frédéric Doyon et deux (2) postes de professeur sous-octroi – Sylvie Charette et Pawel Krol au Département des sciences infirmières;

ATTENDU le document « Répartition des postes de professeur 2011-2012 - Principes directeurs » préparé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et discuté avec les directeurs de département aux fins de l'exercice de répartition des postes de professeur pour l'année 2011-2012;

ATTENDU que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département ont convenu de discuter du projet préliminaire de répartition des postes de professeur pour 2011-2012 sur la base de ces principes directeurs;

ATTENDU l'expression des besoins des départements en matière de ressources professorales pour l'année 2011-2012;

ATTENDU le projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012;

ATTENDU les discussions entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département relativement au projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012;

ATTENDU la résolution 286-CE-2087 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Lyse Ricard,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5241

concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012 (l'annexe A ci-jointe fait partie intégrante de la présente résolution);

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à effectuer en cours d'année, le cas échéant, toute modification à la répartition par secteur disciplinaire des postes de professeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5242

concernant le contingentement des admissions au programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878) au campus de Gatineau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU les ressources professorales disponibles pour la supervision des stages et des mémoires, et des lieux de stage limités;

ATTENDU la résolution 286-CE-2093 de la commission des études recommandant d'adopter le contingentement des admissions au campus de Gatineau à 25 étudiants annuellement pour l'ensemble des trois profils de la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Caroline Cyr,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le contingentement des admissions au campus de Gatineau à 25 étudiants annuellement pour l'ensemble des trois profils de la maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5243

concernant des modifications aux conditions d'admission du DESS en administration scolaire (3164)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le triptyque présentant les modifications proposées aux conditions d'admission du DESS en administration scolaire (3164);

ATTENDU la résolution 286-CE-2104 de la commission des études;

ATTENDU la résolution 284-CE-2071 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications proposées aux conditions d'admission du DESS en administration scolaire (3164).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5244

concernant des modifications aux paramètres de l'admission au DESS et à la maîtrise en sciences infirmières profil soins de première ligne (3299 et 3259)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le protocole d'entente avec l'Université McGill concernant l'offre de cours en sciences infirmières soins de première ligne, ainsi que le nombre de places de stage disponibles à Gatineau et à Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 286-CE-2096 de la commission des études recommandant d'adopter des modifications aux paramètres d'admission;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications suivantes aux paramètres de l'admission :

- limiter les admissions à Gatineau et à Saint-Jérôme, au DESS et à la maîtrise en sciences infirmières profil soins de première ligne (3299 et 3259), comme suit :
 - ✓ régime temps complet;
 - ✓ trimestres d'automne seulement.
- contingenter l'admission au DESS profil soins de première ligne (3299) à 5 étudiants à Gatineau et à 5 étudiants à Saint-Jérôme.

DE PRENDRE ACTE que cette modification remplace un dispositif prévu à la résolution 346-CA-5224 adoptée le 27 septembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5245

concernant l'augmentation du contingentement au Doctorat en psychologie (3293)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU l'embauche de nouveaux professeurs et l'ouverture de la clinique de services psychologiques;

ATTENDU la résolution 286-CE-2092 de la commission des études recommandant d'adopter l'augmentation du contingentement de 12 à 15 étudiants annuellement au Doctorat en psychologie (3293);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Maxime Rainville,

IL EST RÉSOLU :

D'AUGMENTER le contingentement à 15 étudiants annuellement au Doctorat en psychologie (3293) à compter du trimestre d'automne 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5246

concernant une modification aux conditions d'admission des programmes de premier cycle en arts (6743, 6744, 6745, 6038, 4743, 4744, 4745, 4038, 4742)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la nécessité d'accélérer l'étude des dossiers d'admission;

ATTENDU la résolution 286-CE-2097 de la commission des études recommandant le retrait de l'exigence de la soumission d'une lettre de motivation à l'intérieur des conditions d'admission des programmes de premier cycle en arts (6743, 6744, 6745, 6038, 4743, 4744, 4745, 4038, 4742);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE RETIRER l'exigence de la soumission d'une lettre de motivation à l'intérieur des conditions d'admission des programmes de premier cycle en arts (6743, 6744, 6745, 6038, 4743, 4744, 4745, 4038, 4742).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5247

concernant la division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la demande formulée le 30 novembre 2009 par le Département de travail social et des sciences sociales afin que le département soit divisé en deux unités départementales distinctes : le Département de travail social et le Département des sciences sociales;

ATTENDU l'évolution des activités en travail social et en sciences sociales au cours des dernières années;

ATTENDU les dynamiques spécifiques de chacun de ces secteurs;

ATTENDU l'avis formulé par la commission des études relativement à ce projet;

ATTENDU la nécessité d'ajuster le plan des effectifs afin d'assurer à chacun des départements les ressources de soutien requises pour son bon fonctionnement;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche relativement à la division du Département de travail social et des sciences sociales;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources quant à la modification conséquente du plan des effectifs;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

- **DE CRÉER** un nouveau département : le **Département des sciences sociales**;
- **DE RENOMMER** le Département de travail social et des sciences sociales pour qu'il soit dorénavant désigné : **Département de travail social**;
- **DE MODIFIER** le rattachement de tous les postes de professeur des secteurs disciplinaires suivants ainsi que les professeurs qui les occupent afin qu'ils soient dorénavant rattachés au Département des sciences sociales :

En sciences sociales : Communication, Développement international, Géographie, Histoire, Sciences économiques, Sciences politiques, Sociologie;

En sciences de la nature/sciences forestières : Sciences de la nature/sciences forestières;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5247

concernant la division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

- **D'AJUSTER** en conséquence la répartition des postes de professeur pour l'année 2010-2011 et pour l'année 2011-2012;
- **DE CONFIER** au Département de travail social la responsabilité du soutien aux programmes de deuxième cycle en travail social ainsi qu'en gestion et développement communautaires;
- **DE CONFIER** au Département des sciences sociales la responsabilité du soutien au programme de deuxième cycle en développement régional (qui devrait être remplacé sous peu par un programme de deuxième cycle en sciences sociales du développement territorial) ainsi qu'au programme de troisième cycle en sciences sociales appliquées;
- **DE PRENDRE ACTE** que les modifications relatives aux listes de pointage des personnes chargées de cours seront effectuées selon les dispositions prévues à la convention collective de travail des personnes chargées de cours;
- **DE CONFIRMER** ces changements pour qu'ils prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2011;
- **DE PRENDRE ACTE** que le professeur Paul Leduc Browne sera nommé directeur du Département des sciences sociales par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, pour un mandat s'étendant du 1^{er} janvier 2011 au 31 mai 2012;
- **DE PRENDRE ACTE** que la professeure Sylvie Thibault sera nommée directrice du Département de travail social, pour un mandat s'étendant du 1^{er} janvier 2011 au 31 mai 2012;
- **DE PRENDRE ACTE** de la division de la banque de cours entre les deux nouveaux départements réalisée par la commission des études;
- **DE MODIFIER** le plan des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2011 comme suit :
 - Abolition du poste de commis senior aux études de cycles supérieurs et secrétaire au Département de travail social;
 - Création d'un poste de secrétaire de direction au Département des sciences sociales;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5247

concernant la division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

- Création d'un poste de technicienne ou technicien en administration – gestion des affaires départementales au Département des sciences sociales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5248

concernant l'offre de la maîtrise en éducation à Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU l'intérêt d'offrir aux finissantes et aux finissants des programmes de formation des maîtres offerts à Saint-Jérôme, la possibilité de poursuivre des études de deuxième cycle;

ATTENDU la disponibilité des ressources à Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des études;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions au programme de maîtrise en éducation à Saint-Jérôme à compter du trimestre d'automne 2011 en limitant l'offre du programme à la concentration « enseignement » et en contingentant les admissions à 15 places à temps partiel, et ce, aux trimestres d'automne seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5249

concernant l'affectation de monsieur Daniel Godon au poste de directeur du Service de la bibliothèque

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la vacance au poste de direction du Service de la bibliothèque;

ATTENDU l'affichage du poste;

ATTENDU que la candidature de monsieur Daniel Godon a été retenue par le comité de sélection composé à cette fin;

ATTENDU le protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre;

ATTENDU que monsieur Daniel Godon occupe déjà un poste de cadre;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'AFFECTER monsieur Daniel Godon au poste de directeur du Service de la bibliothèque à compter du 14 décembre 2010;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'affectation de monsieur Daniel Godon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5250

concernant le renouvellement de mandat du doyen de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche* en vigueur et la consultation effectuée par le secrétaire général;

ATTENDU que les résultats de ladite consultation ont été acheminés au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU l'avis favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche concernant le renouvellement de l'affectation du doyen de la recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER l'affectation de monsieur André Manseau au poste de doyen de la recherche pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5251

concernant l'adoption du budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2010-2011

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation, les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation unanimement favorable du comité exécutif transmise au recteur concernant le projet de budget révisé, lors de sa séance spéciale du 8 décembre 2010;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Maxime Rainville,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5252

concernant la nomination de deux professeurs à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le règlement général 1 de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU les articles 6.1 c) et 6.3 du Règlement de régie interne et l'article 4.2 du Règlement des procédures de désignation ou de nomination de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la convocation conjointe du corps professoral de l'Université du Québec en Outaouais concernant l'assemblée générale du corps professoral qui s'est tenue le 24 novembre 2010 et l'extrait de résolution concernant ces nominations;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Caroline Cyr,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER

- la professeure Lizanne Lafontaine, du Département des sciences de l'éducation rattachée au site de Saint-Jérôme, membre de la commission des études, à titre de professeure pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 14 décembre 2010 au 13 décembre 2012;
- la professeure Chantal Saint-Pierre, du Département des sciences infirmières, directrice du Module des sciences de la santé et responsable des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières, membre de la commission des études, à titre de personne occupant un poste de direction d'enseignement ou d'unité de recherche pour un premier mandat, soit du 14 décembre 2010 au 13 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 348-CA-5253

concernant la nomination d'un (1) membre représentant les personnes chargées de cours à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-huitième réunion tenue le lundi 13 décembre 2010 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU le règlement général 1 de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU les articles 6.1 e) et 6.3 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la convocation conjointe du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais et la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat le 6 décembre 2010 au cours de laquelle cette assemblée a procédé à la désignation d'une personne chargée de cours appelée à succéder au membre dont le mandat prendra fin le 15 décembre 2010;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER

- madame Renée Michaud, membre de la commission des études, à titre de personne chargée de cours, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 14 décembre 2010 au 13 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général